



ANNEXE 4 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION FIXÉS PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA) DU LANGUEDOC ROUSSILLON

. Avant de répondre aux questions de la liste des critères ci-dessous, veuillez noter les points suivants qui concernent la complétude de l'ensemble de votre demande (le formulaire et toutes ses annexes) :

- **pour les surfaces en vignes** : lorsque vous indiquez le type de culture (demandé à l'annexe 1) , veuillez préciser les surfaces produisant des Vins Doux Naturels (VDN)
- **pour le calcul des Productions Brutes Standards** : les effectifs à prendre en compte sont ceux produits annuellement (ne pas indiquer le nombre de places ni l'effectif présent au moment de la demande)

. Si le siège de votre exploitation ne se situe pas à votre adresse postale, veuillez indiquer ici l'adresse du siège de l'exploitation :

. Veuillez noter que cette annexe sera utilisée le cas échéant pour départager des candidats du même rang de priorité, en prenant en compte la situation de chaque candidat vis-à-vis des critères indiqués. Les questions, auxquelles aucune réponse ne serait apportée, conduiraient l'administration à interpréter le critère comme non satisfait par le candidat, par rapport à un autre candidat qui aurait répondu.

. Seront acceptés les justificatifs permettant de vérifier le respect du critère.

. Les parties en grisé ne sont pas à remplir.

LISTE DES CRITÈRES

Critères économiques fixés dans le SDREA

Vous aurez la capacité à dégager sur votre exploitation après reprise un revenu agricole supérieur à 1 SMIC net :OUI / NON
Pour votre information, le montant du SMIC actualisé pour l'année en cours est de : 17 600 €/an (brut)
Veuillez fournir une copie de votre avis d'imposition.

Justificatif fourni

Taille de l'exploitation après l'opération :ha.

Vous pratiquez la commercialisation de vos produits en circuit court :OUI / NON
Si oui, veuillez préciser : - le type de produit :
- le mode de vente :

Justificatif fourni

Critères sociaux fixés dans le SDREA

Veuillez indiquer le nombre d'associés exploitants dans la société (après reprise) :

Impact de l'opération sur l'emploi agricole :
Après reprise y aura-t-il modification du nombre d'emplois non salariés et salariés, permanents ou saisonniers :
Si oui : Nombre d'emplois en plus ?.....
Nombre d'emplois en moins ?

Justificatif fourni

Si vous êtes exploitant individuel, veuillez préciser si vous avez atteint l'âge légal de la retraite au dépôt de la demande (depuis le 1^{er} janvier 2016 l'âge est de 62 ans) :
.....OUI /NON

LISTE DES CRITÈRES

Critères environnementaux fixés dans le SDREA

Diversification des cultures :

Sur votre exploitation, est-ce qu'une nouvelle culture ou un nouvel atelier sera/seront mis en place après reprise ? ...**OUI / NON**

Si oui, veuillez préciser la culture/l'atelier :

Votre exploitation est-elle engagée en agriculture biologique (AB) ?.....**OUI / NON**

Justificatif fourni

La reprise sera-t-elle suivie du maintien en AB sur les parcelles concernées ?.....**OUI / NON**

Justificatif fourni

Votre exploitation est-elle certifiée HVE ?**OUI / NON**

Justificatif fourni

Votre exploitation est-elle adhérente d'un GIEE ?**OUI / NON**

Si oui précisez le nom du GIEE :.....

Autres critères fixés dans le SDREA

Proximité entre les parcelles objet de la demande et celles exploitées par le demandeur

Vérification DDT(M) sur les parcelles (cf. annexe 2) : distance du siège à la parcelle par le chemin carrossable le plus court.

Surface 1 :

Surface 2 :

.....